



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question au Gouvernement n° 2627

Texte de la question

REMISE EN CAUSE DE DROITS FONDAMENTAUX

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Patrick Braouezec. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, la société dans son ensemble serait-elle devenue une menace pour votre gouvernement ? (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Nous avons de bonnes raisons de le penser lorsque ce dernier prend des mesures contraires à l'intérêt des populations et remet quotidiennement en cause les droits fondamentaux.

Bien sûr, chacun pense au CPE, à la précarisation et à l'arbitraire dans lesquels vous installez les jeunes de moins de vingt-six ans, mais votre prétendue action, c'est aussi la détection précoce des troubles comportementaux chez les enfants. C'est, au nom de l'égalité des chances, la réintroduction du travail de nuit dès l'âge de quinze ans, la fragilisation de 5 millions de salariés avec l'adoption du CNE, qui autorise des conditions de licenciement contraires au code du travail. Votre politique, c'est aussi la précarisation d'une majorité de retraités, la privatisation de la santé et des assurances sociales, la criminalisation de l'ensemble de la population, avec un renforcement des pouvoirs de la police, caractérisés par un véritable détournement du droit, aussi bien lors de manifestations qu'à l'égard des sans papiers. C'est aussi l'exclusion d'une grande partie de notre société que sont les sans logement et les sans emploi. C'est la remise en cause du droit fondamental de se marier avec toute personne de son choix, sans parler du projet de loi CESEDA, discuté au mois de mai, qui, s'il est voté, instaurera le " droit " à une immigration jetable.

Quand cesserez-vous de proposer des lois qui sont des attaques en règle contre des droits fondamentaux, au risque de voir la France condamnée par le nouveau Conseil des droits de l'homme, qui sera installé en juin prochain ? (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Quand entamerez-vous un réel dialogue avec l'ensemble de la société, qui est prête aux changements, contrairement à ce que vous dites, mais pas à ceux que vous lui imposez ? (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Combien de jeunes et de salariés faudra-t-il dans la rue pour que vous réagissiez à ce refus de stigmatisation, de discrimination et de précarisation ?

Enfin, dites-nous aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, si vous retirez le CPE comme vous y invite aussi une partie de votre majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au travail, à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, la situation...

De nombreux députés du groupe des député-e-s communistes et républicains. Est grave !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. ...de l'inégalité des chances, vous la connaissez sans doute mieux que d'autres car vous êtes l' élu d'un territoire qui connaît de grandes difficultés depuis longtemps, contre lesquelles les élus, avec l'État, quels que soient les gouvernements, se sont mobilisés et battus.

L'objectif que nous poursuivons avec la loi pour l'égalité des chances comme avec la loi de cohésion sociale est bien de répondre à cette précarité des jeunes. *(Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Maxime Gremetz. Arrêtez ! Personne ne vous croit !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. J'en profite pour rendre hommage aux missions locales de votre département, qui ont accompagné un grand nombre de jeunes dans un parcours de retour vers l'emploi grâce au CIVIS.

La loi sur l'égalité des chances contient des éléments nécessaires. Votre département, comme d'autres, souffre profondément des discriminations à l'embauche.

M. Patrick Braouezec. Plus que d'autres !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Les chiffres sont extrêmement parlants. Cette loi fait de la lutte contre les discriminations une véritable priorité.

Est une priorité aussi la formation en alternance, qui n'est pas le travail de nuit à partir de quinze ans. L'objectif du Premier ministre, c'est l'ouverture de 180 000 places supplémentaires de formation en alternance dans les grandes entreprises.

Avec la construction de 80 000 logements sociaux, 20 000 logements en foyers de jeunes travailleurs, voilà les réponses concrètes du Gouvernement pour l'égalité des chances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2627

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mars 2006